



## erreur de compte lors du virement paye

Par **bretanne45**, le **18/02/2010** à **13:29**

bonjour l'association dans la quelle j'ai travaillé en janvier a viré mon salaire sur mon ancien compte (ils avaient les coordonnées car j'avais travaillé pour la même association mais dans une autre ville il y a de cela 1 an 1/2), alors que lors de la signature du contrat début janvier, je leur avais fourni le rip de ma nouvelle banque.

le problème c'est que je suis en litige avec l'ancienne banque pour frais abusifs, donc à mon avis elle va garder mon salaire, il ne restera que 100 ou 200 €.

est-ce que je peux me retourner contre l'association qui a commis l'erreur de virement. si oui comment faire.

de plus je suis à découvert limite, j'ai déjà des prélèvements rejetés et d'autres frais. Je suis seule avec 3 enfants et j'ai absolument besoin de ce salaire pour vivre.

merci